



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 67-2017**
Séance du 28 février 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 200 000 F pour la réalisation du collectif privé EU et EP
et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) pour le périmètre « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD), selon l'article 3 alinéa 7 ss de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu que la réalisation de ces travaux du collectif privé correspond à la 3ème étape des travaux d'assainissement du périmètre du PLQ Les Sciers,

vu que ces travaux constituent la première étape de l'aménagement routier du chemin de l'Essartage, soit la piste de chantier,

vu que la piste de chantier servira à la réalisation des immeubles projetés dans le PLQ Les Sciers,

vu que les différents services industriels (CAD, eau, électricité...) seront posés en partie sous cette piste de chantier pour le raccordement énergétique des futurs immeubles,

vu le fait que le coût pour la réalisation de ces infrastructures sera avancé par la commune de Plan-les-Ouates, dont les frais pour le collectif privé lui seront remboursés à hauteur de 25% par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la LEaux-GE L 2 05, et les frais de réalisation de la piste de chantier remboursés à hauteur de 75% du coût de l'ouvrage par le Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE),

vu la demande en cours auprès du DETA-DGEau pour la prise en charge de l'étude par le Fonds Intercommunal d'Assainissement,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA selon la délibération D 50-2016 pour l'étude du collectif privé EU et EC et de l'aménagement routier,

vu l'exposé des motifs EM 67-2017, de janvier 2017, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'ingénieurs au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en date du 7 octobre 2016,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier dans le chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 3ème étape des travaux d'assainissement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 F destiné à financer cette réalisation, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement FIA 105 000 F
 - Participation des promoteurs sur le collectif privé 315 000 F
 - Remboursement via le Fonds Intercommunal d'Équipement FIE 585 000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera remboursé partiellement par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, montant estimé à 105 000 F qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 619.
5. De prélever la somme de 585 000 F sur le compte de la taxe d'équipement, montant qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 610.
6. D'amortir le montant net prévu de 195 000 F (aménagement routier) au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2037.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 67- 2017

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET:

**Crédit d'engagement pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers
Phase 1**

Fr. 1'200'000.- TTC

Mandataires : SD Ingénierie SA

Plan-les-Ouates – janvier 2017

Crédit d'engagement pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciens – Phase 1

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités

Le périmètre du PLQ Les Sciens est issu du PAC La Chapelle - Les Sciens, dont le plan directeur de quartier N° 29298 D a été adopté par résolutions du Conseil municipal de Plan-les-Ouates le 24 avril 2007 et du Conseil municipal de Lancy le 31 mai 2007.

Le PLQ des Sciens a été définitivement adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015. Depuis, les études complémentaires ont permis de rentrer dans la phase opérationnelle du projet et d'organiser le développement des 700 logements prévus à terme.

Anciennement située en zone agricole, cette portion du territoire de la commune de Plan-les-Ouates a été déclassée en zone à bâtir de développement 3 (ZD3).

De par sa situation initiale en zone agricole, ce périmètre est non équipé, c'est-à-dire qu'aucun service (conduite d'eau potable, électricité, canalisations EU & EP, téléphone, CAD,...) n'est présent sur le site.

Ces différents travaux d'équipements incombent pour une partie à la commune de Plan-les-Ouates, la mise en œuvre d'un réseau principal d'évacuation des eaux par la réalisation de collecteurs publics EU & EP (eaux usées et eaux pluviales) en fait partie intégrante.

Pour mémoire, dans sa séance du 17 mai 2011, le Conseil municipal a voté un crédit d'engagement de Fr. 2'770'000.- (D 128-2011) pour la réalisation des collecteurs publics EU et EP dans le périmètre du PLQ Les Sciens, 1^{ère} étape d'assainissement.

Les travaux, dont l'autorisation de construire a été délivrée le 18 novembre 2010 (DD 103736 – 1) ont débuté en septembre 2011 pour s'achever à fin 2012.

Suite à la réalisation du réseau d'évacuation public, doit suivre la construction des collecteurs EU & EP dits « privés » pour lesquels la commune assurera l'avance des frais qui lui seront remboursés à hauteur de 75% par les promoteurs au moment de la délivrance des autorisations de construire, selon l'article 27, al. 4 (nouvelle teneur) du règlement d'exécution de la loi sur les eaux (REaux-GE, L2 05.01), les 25% restant à sa charge.

Ces collectifs privés sont au nombre de deux dans le périmètre du PLQ Les Sciers :

1. Le premier, situé entre la première ligne d'immeubles et l'école du Sapay, doit reprendre les eaux de la moitié nord du périmètre, ainsi que celles de l'école; ceci constitue la 2ème étape d'assainissement.
2. Le deuxième collectif privé, qui sera situé sous le futur chemin de l'Essartage, reprendra les écoulements de la moitié sud du périmètre situé entre le chemin de l'Essartage et la deuxième ligne d'immeubles et constituera la 3ème étape d'assainissement.

La demande de crédit d'engagement qui vous est proposée dans ce document prend en compte le collectif privé situé sous le futur chemin de l'Essartage, ainsi que la piste de chantier.

Cette piste de chantier provisoire en enrobé bitumineux aura une largeur de 8.00 m comprenant un cheminement piétonnier de 1.50 m côté des futurs immeubles. Cette piste provisoire sera transformée par la suite en « chemin de l'Essartage » définitif une fois les immeubles E à Q construits.

A cette future deuxième étape s'ajouteront les travaux pour la réalisation du parking visiteurs en dalles gazon d'une largeur de 5.00 ml côté jardins familiaux, la pose de bordures pour délimiter les différentes zones et la réalisation de déchetteries. La largeur finale de la future chaussée une fois la pose de la couche de roulement posée sera de 6.00 ml tandis que le chemin piétonnier passera à 2.00 m

En parallèle au collectif privé, les SIG poseront sous la piste de chantier des gaines pour le CAD (chauffage à distance), ainsi que le réseau d'électricité, d'eau et de télécommunication. Il n'y aura pas de conduite prévue pour le gaz. La mise en œuvre des services incombe en majeure partie aux SIG.

2. Explications techniques

Situation

Comme mentionné sous préambule / généralités, ces travaux correspondent à la phase 1 de la 3^{ème} étape des travaux d'assainissement prévus dans le périmètre du PLQ Les Sciers.

Les collecteurs privés EU & EP de la 2^{ème} étape situés côté sud de l'école du Sapay font partie du crédit d'engagement D 63-2013 dont un premier tronçon a déjà été réalisé en 2013 pour le raccordement de l'école du Sapay sur le réseau secondaire. Une seconde étape des travaux pour le raccordement des futurs bâtiments K et G est en cours et sera terminée à fin 2016. La dernière étape sera réalisée une fois validée la mutation de la parcelle n° 5714.

Pour rappel, il devra en outre encore être prévu :

- La réalisation d'un ouvrage de rétention à ciel ouvert (étang artificiel) qui se situera en contrebas du bâtiment des sports de l'école du Sapay et qui permettra d'absorber le trop plein de la gestion des eaux de ruissellement par le biais de noues bordant les chemins à l'intérieur du parc.

Dans sa séance du 31 mai 2016, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de Fr. 168'000.- (D 46-2016) pour ce concept de gestion des eaux pluviales à ciel ouvert.

Le montant de ces différents travaux de gestion des EU & EP dans le périmètre du PLQ Les Sciers est estimé à environ 7 millions.

Travaux envisagés

Les travaux prévoient, dans le cadre de la phase 1 de cette 3^{ème} étape, la mise en place d'une canalisation d'eaux usées (EU) et en parallèle une canalisation d'eaux pluviales (EP).

Ces deux canalisations seront raccordées sur les collecteurs publics réalisés dans la 1^{ère} étape.

Les eaux claires et les eaux usées des nouveaux jardins familiaux seront raccordées sur les canalisations projetées.

Le profil en long des collecteurs permettra de raccorder le premier sous-sol des bâtiments.

L'aménagement routier du chemin de l'Essartage, d'une surface d'environ 3'500 m², comprend la réalisation de la chaussée, du trottoir, du parking et des déchetteries et desservira les futurs bâtiments G à Q.

La réalisation de ces travaux se fera en deux phases distinctes et seule la première fait partie intégrante de la demande de ce crédit d'engagement. La demande de crédit pour les travaux de la deuxième phase se fera à l'achèvement de la construction des immeubles.

PHASE 1

Collecteur EU

Le collecteur privé EU sera raccordé sur le collecteur public longeant les anciens jardins familiaux, puis la piste de chantier provisoire, jusqu'au collecteur à l'intérieur du CERN (centre d'entretien des routes nationales) destiné à l'évacuation des eaux usées domestiques de l'intégralité du périmètre des Sciers.

Collecteur EP

Le collecteur privé EP sera raccordé sur le collecteur public longeant les anciens jardins familiaux, puis dirigé sur le collecteur intercommunal dit « de campagne » dans le périmètre de l'autoroute en transitant par la partie réalisée en micro tunnelier.

Aménagement routier

En ce qui concerne l'aménagement routier, seule la piste de chantier sera réalisée dans cette première phase. L'encaissement ainsi que les couches de support en enrobé bitumineux de cette piste resteront en place pour la future chaussée et le cheminement piétons et servira de forme de fondation au nouveau chemin de l'Essartage.

Le tapis définitif pour la surface de roulement sera posé dans une deuxième phase comprenant également la réalisation des places de parc visiteurs, la pose des bordures et des déchèteries.

Ce nouveau chemin de l'Essartage sera situé entre le chemin existant et la limite ouest du PLQ.

Quant au chemin de l'Essartage existant, celui-ci restera en place lors de la construction de la piste de chantier et sera démoli par étapes lors de la construction des premiers immeubles. L'accès aux jardins familiaux sera donc maintenu en tout temps.

Conduites industrielles

Suite à la séance du 7 novembre 2016 à la CCTSS, les services prévoient les travaux suivants :

- les réseaux EAU et ELECTRICITÉ seront réalisés dans la piste de chantier et prolongés jusqu'à la route de Saconnex-d'Arve via le domaine public actuellement disponible. Les travaux de génie civil pour la nouvelle conduite d'eau seront à la charge des promoteurs ;
- deux gaines CAD seront posées lors de la réalisation de la piste de chantier pour prolonger les réseaux CAD vers une future antenne au sud du chemin de l'Essartage.

Sur le même tronçon sera posé en attente un tube pour la fibre optique.

Ecomat

Les recommandations Ecomat seront appliquées par :

- La mise à disposition d'une surface d'installation de chantier à l'entreprise pour la récupération des matériaux extraits, afin de les recycler (après analyse par le géotechnicien).
- Le remblayage des fouilles avec les matériaux extraits après mélange à la chaux ou similaire.
- L'utilisation de grave recyclée.
- L'utilisation de béton recyclé pour les enrobages des canalisations.

Suite aux recommandations Ecomat, entre 70 % et 90% des trajets des camions destinés à l'évacuation des déblais et au transport des remblais (terrassement) se fera dans l'enceinte du chantier (zone d'installation de chantier et zone de travail), évitant ainsi les nombreux trajets à la décharge.

Un suivi géotechnique sera mis en place afin de s'assurer de la qualité des matériaux extraits et de la faisabilité des recommandations Ecomat sur ce site.

Il sera rappelé à l'entreprise adjudicatrice qu'elle devra se conformer aux directives sur les achats durables mises en œuvre par la commune de Plan-les-Ouates.

PHASE 2

Aménagement routier

La pose de la couche de roulement sur la chaussée, de la pose des bordures, de la construction de la zone parking en dalles herbeuses et le reste des aménagements routiers, compris dans cette deuxième phase, seront réalisés dès la fin de la construction des bâtiments (hormis bât. A à F).

La chaussée projetée sera raccordée provisoirement sur la route de chantier existante de l'autoroute, puis définitivement sur la route du Salève au moment de sa réalisation.

Conduites industrielles

La commune posera un éclairage public sur toute la longueur du nouveau chemin.

3. Procédure administrative

L'autorisation de construire de la requête DD 109431 – 1 a été déposée le 7 octobre 2016 auprès du DALE et est toujours en instruction.

L'autorisation définitive devrait être délivrée d'ici mars-avril 2016. En effet, la demande a été suspendue par le Canton dans l'attente de la réalisation d'un rapport d'impact environnemental 2^{ème} étape (RIE2) qui doit venir compléter le dossier. Ce RIE2 est obligatoire dans le cadre de travaux dans un PLQ et sera déposé en tant que complément au dossier le 13 janvier 2017.

Les travaux pourraient être engagés au mois de mai 2017 et devraient être achevés avant le démarrage des constructions des premiers immeubles prévus en fin d'été 2017.

Les travaux comprenant les deux phases ont été mis en soumission en procédure dite « ouverte », selon les AIMP et les appels d'offres ont été déposés sur le site www.simap.ch le 6 septembre 2016.

Le retour des soumissions était fixé au 30 septembre 2016 et la procédure d'adjudication est en cours.

3. Calcul du montant du crédit d'engagement

Le coût du collectif privé sera pris en charge par la commune à raison de 25 % du montant et par les promoteurs pour les 75 % restants.

La part de 25 % à la charge de la Commune sera totalement reprise par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), après approbation du décompte final des travaux par le Conseil du FIA, soit 25 % de Fr. 420'000 TTC (montant collectif privé) Fr. 105'000.- TTC

La commune de Plan-les-Ouates prendra en charge la réalisation de la piste de chantier, les frais de génie civil de la conduite d'eau et du tube en attente pour la fibre optique.

Ces frais seront remboursés à hauteur de 75 % du coût de l'ouvrage par le FIE (Fonds Intercommunal d'Équipement), alimenté par les taxes d'équipements versés par les différents constructeurs, soit 75 % de Fr. 780'000 TTC (montant chaussée) Fr. 585'000 TTC.

Le coût estimatif total de ce projet élaboré conjointement avec le bureau SDI, mandataire pour la commune et daté de décembre 2016, se monte à Fr. 1'200'000 TTC.

Le coût des travaux est basé sur la rentrée des soumissions.

Dans ce montant sont inclus : les travaux, les honoraires, les frais administratifs, les débours et imprévus.

Le montant total du crédit d'engagement s'élève à **Fr. 1'200'000 TTC.**

La part estimée des travaux à la charge de la Commune s'élève à 25 % du montant de la réalisation de la piste de chantier, les frais de génie civil de la conduite d'eau et du tube en attente pour la fibre optique, soit 25 % de 780'000 TTC = Fr. 195'000.-TTC.

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, d'engager ces travaux et vous recommande de voter ce crédit d'engagement de Fr. 1'200'000 TTC.

Le Conseil administratif

SCA / GR - PhZ / janvier 2017

PLQ Les Sciens - Essartage - Phase 1
Collectif privé EU et EC et aménagement routier

Annexe 1

Estimation du coût des travaux

SCA - janvier 2017



Commune de Plan-les-Ouates

PLQ Les Sciens - Essartage - Phase 1

Collectif privé EU et EC et aménagement routier

Service construction et aménagement

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Travaux de Génie-Civil

111 Travaux en régie	fr. 4'914.00
113 Installation de chantier	fr. 153'000.00
116 Coupes de bois et défrichements	fr. 6'859.00
151 Construction de réseau enterrés	fr. 30'562.00
211 Fouilles et terrassements	fr. 184'350.13
221 Couche de fondation pour surface de circulation	fr. 91'796.00
223 Chaussées et revêtements	fr. 140'380.00
237 Canalisations et évacuation des eaux	fr. 242'437.00

Total Travaux génie-civil HT fr. 854'298.13

B. Honoraires et constat

D2 Ingénieurs civils : phases 51 à 53 (V5)	fr. 87'136.00
D3 Dossier FIA	fr. 1'500.00
D4 Géomètre	fr. 8'000.00
D5 Constat d'huissier	fr. 5'000.00
D6 Notaire	fr. 5'000.00
D7 Ingénieur environnement "concept évacuation des matériaux"	fr. 5'000.00
D8 Laboratoire d'essais	fr. 5'000.00
D9 Assurance construction	fr. 10'000.00
D10 Information au public	fr. 3'000.00

Total honoraires et constat HT fr. 129'636.00

C. Débours et frais divers

E1 Frais de reproduction	fr. 4'500.00
E2 Frais du cadastre	fr. 2'500.00
E3 Frais du registre foncier	fr. 2'500.00
E4 Emoluments et frais administratifs	fr. 3'000.00
E5 Panneaux de chantier	fr. 6'000.00

Total débours et imprévus HT fr. 18'500.00

D. Imprévus

Divers et imprévus 10% de A et B fr. 98'393.41

Total Travaux divers HT fr. 98'393.41

Total des coûts, études, frais et débours fr. 1'100'827.54

TVA 8.0% fr. 88'066.20

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT 1'200'000.00

PLQ Les Sciens - Essartage - Phase 1
Collectif privé EU et EC et aménagement routier

Annexe 2

Financement et coûts induits
Investissement

SCA - janvier 2017

Financement

PLQ Les Sciers - Essartage - Phase 1

Collectif privé EU et EC et aménagement routier

1 Crédit brut	1'200'000.00
----------------------	--------------

2 Recettes

2.1 Subventions cantonales FIA	fr. 105'000.00
2.2 Participation des routes cantonales	fr. -
2.3 Fond intercommunal d'équipement FIE	fr. 585'000.00
2.4 Taxe d'écoulement	fr. -
2.5 Sport-Toto	fr. -
2.6 Subventions fédérales	fr. -
2.7 Divers	fr. -
2.8 Participation des promoteurs sur collectif privé	fr. 315'000.00

Crédit net	fr. 195'000.00
-------------------	----------------

3 Commentaires

Part collectif privé	fr. 420'000	25 % Commune : fr.105'000 : FIA
		75% Promoteurs : fr.315'000
Part aménagement routier	fr. 780'000	25% Commune : fr.195'000
		75% Promoteurs : fr.585'000 : FIE
Total	fr. 1'200'000	

Evaluation des coûts induits
PLQ Les Sciers - Essartage - Phase 1
Collectif privé EU et EC et aménagement routier

1 Revenus annuels 0.00

Total des revenus annuels

2 Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
2.1 Charges financières		195'000.00	3.00%	fr. 5'850.00
2.2 Amortissements	20	195'000.00	5.00%	fr. 9'750.00
2.3 Charges de personnel				fr. -
2.4 Energie		1'200'000.00	0.10%	fr. 1'200.00
2.5 Matériel et fournitures				fr. -
2.6 Maintenance par des tiers				
2.7 Prestations de tiers				fr. -
2.8 Divers, subvention complémentaire				fr. -
Total des charges pour la première année				fr. 16'800.00

3 Coûts induits pour la première année **fr. 16'800.00**

Investissement
PLQ Les Sciens - Essartage - Phase 1
Collectif privé EU et EC et aménagement routier

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global assainissement	600'000.00		
Crédit global aménagement routier	600'000.00		

Répartition selon plan des investissements	2017	2018	Total
Dépenses brutes prévues	1'200'000.00		1'200'000.00
Recettes estimées			0.00

Total dépenses nettes	1'200'000.00	0.00	1'200'000.00
------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

PREVISIBLE Coûts des travaux

Crédit pour la réalisation	1'200'000.00		
----------------------------	---------------------	--	--

Répartition selon exécution	2017	2018	Total
Dépenses brutes prévues	1'200'000.00		1'200'000.00
Recettes estimées			0.00

Total dépenses nettes	1'200'000.00	0.00	1'200'000.00
------------------------------	---------------------	-------------	---------------------

PLQ Les Sciens - Essartage - Phase 1

Collectif privé EU et EC et aménagement routier

Annexe 3

Documents techniques

Situation + profil en long collecteur et chaussée

Situation état définitif

Profils-types phase 1

Profils-types état définitif

SCA - janvier 2017

Commune de Plan-les-Ouates

"PLQ Les Sciers"
Chemin de l'Essartage
Aménagement

Collecteurs EP/EU
SITUATION + PROFIL EN LONG

SOUSSION

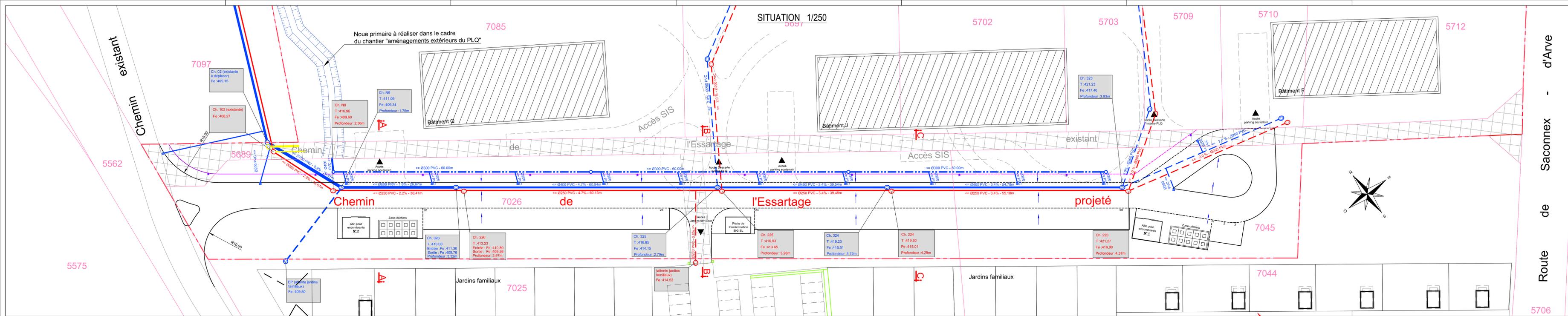
sd ingénierie Genève SA
Avenue des Granges-Communes, 08
CH-1213 Peseux
Tel. 022 338.30.00 - Fax. 022 345.65.22
sdg@sdingenierie.com

PLAN N° 4-003

AFFAIRE N° 6673.3

ECHELLE(S) 1/250

LISTE DES REFERENCES EXTERNES
Cadastré 2015_10_20-modif.dwg
Projet antennes familiaux 2016_02_10.dwg
6673-ETUDE CH ESSARTAGE PL 2016_07_06.dwg
6673-ETUDE CH ESSARTAGE COLLECTEURS EP/EU PL 2016_04_27.dwg
6673-ETUDE CH ESSARTAGE SITUATION 2016_07_07.dwg
A_238-L_04_010_PL-general.dwg

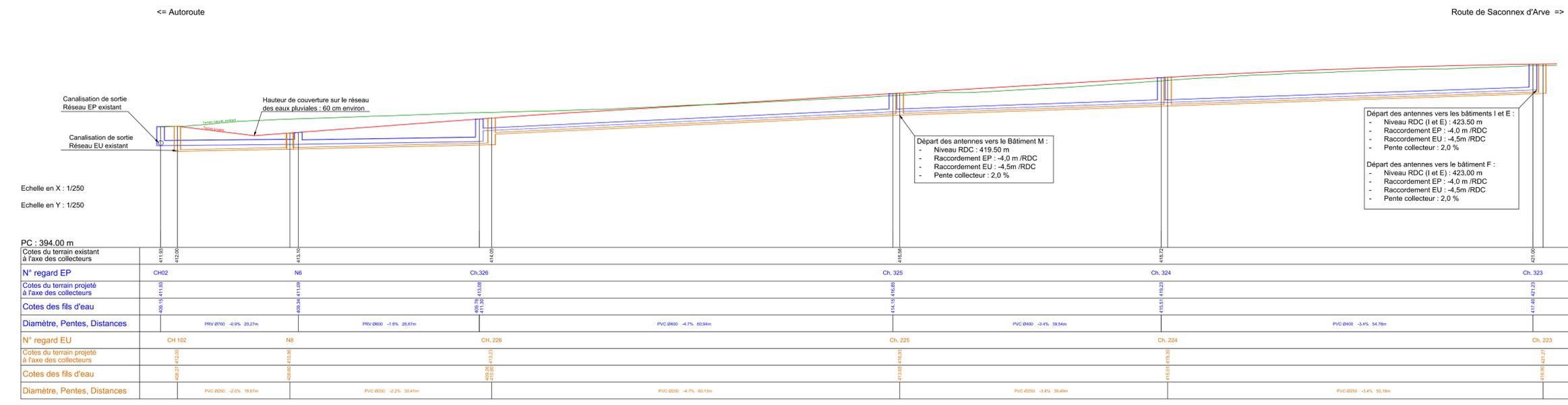


Légende:

- Périmètre du PLQ Les Sciers
- Limite parcellaire
- Sac-grille ou sac-gouffre

Réseaux

- Collecteur EU projeté
- Collecteur EP projeté
- Collecteur EP projeté (en remplacement de noue, à réaliser dans le cadre du chantier "aménagement extérieurs du PLQ")
- Raccordement EU bâtiments
- Raccordement drainage bâtiments
- Collecteur à déposer



Echelle en X : 1/250
Echelle en Y : 1/250

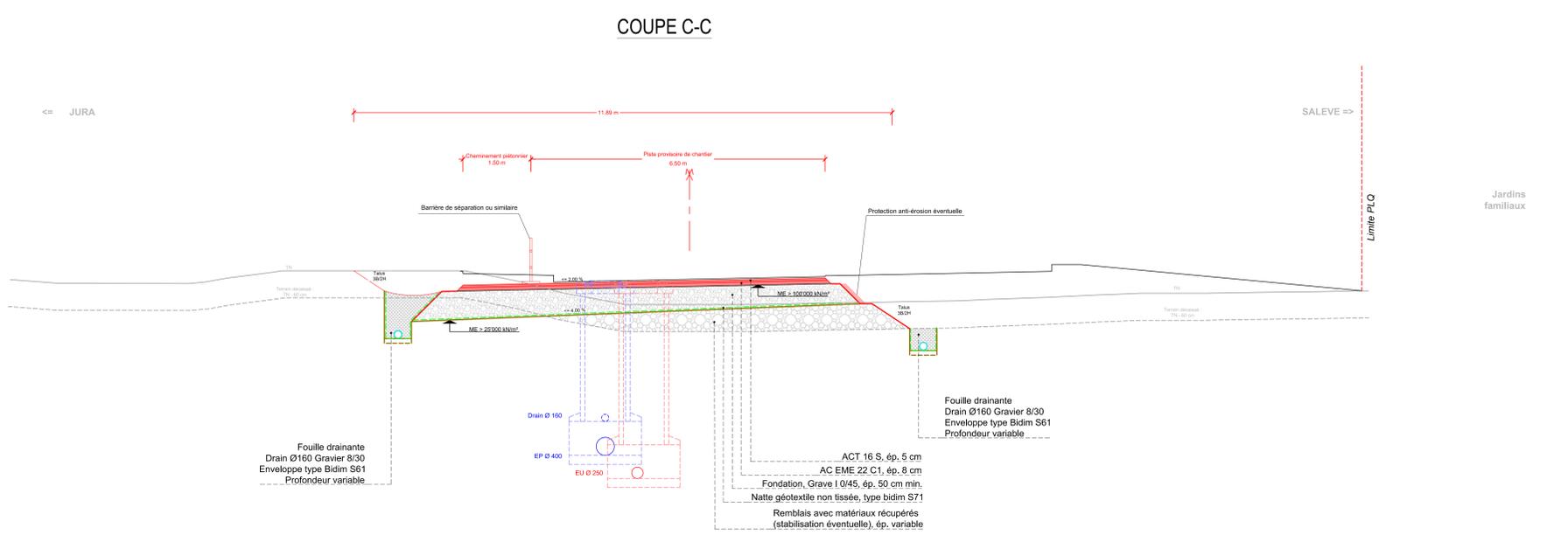
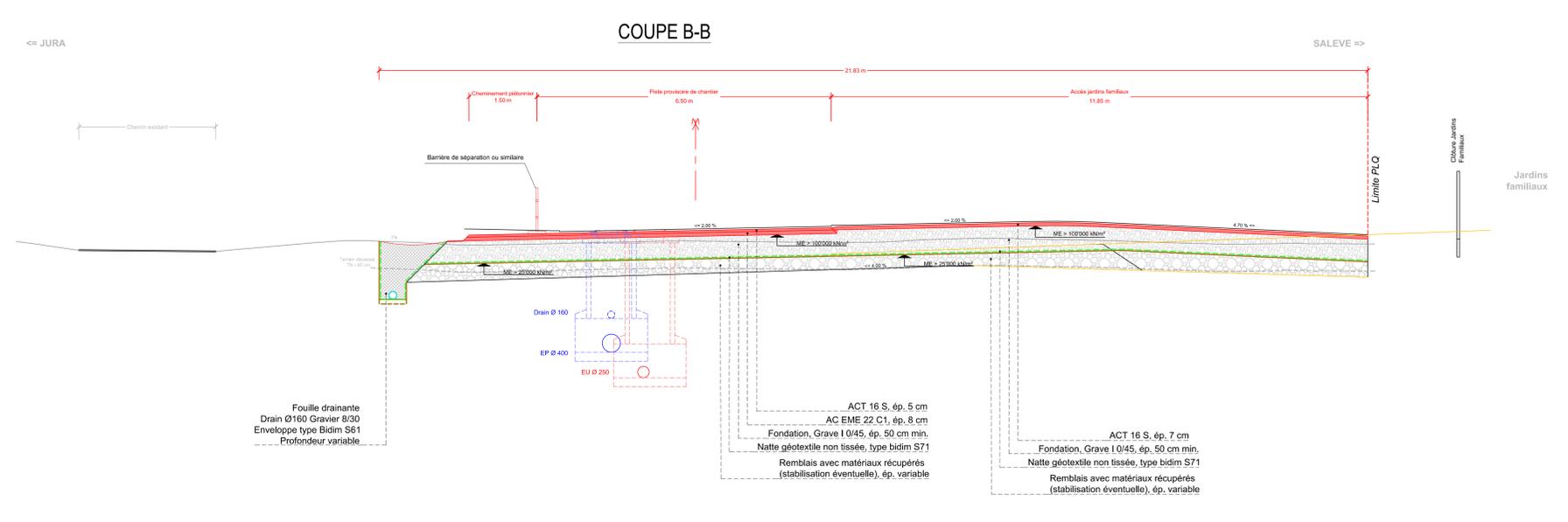
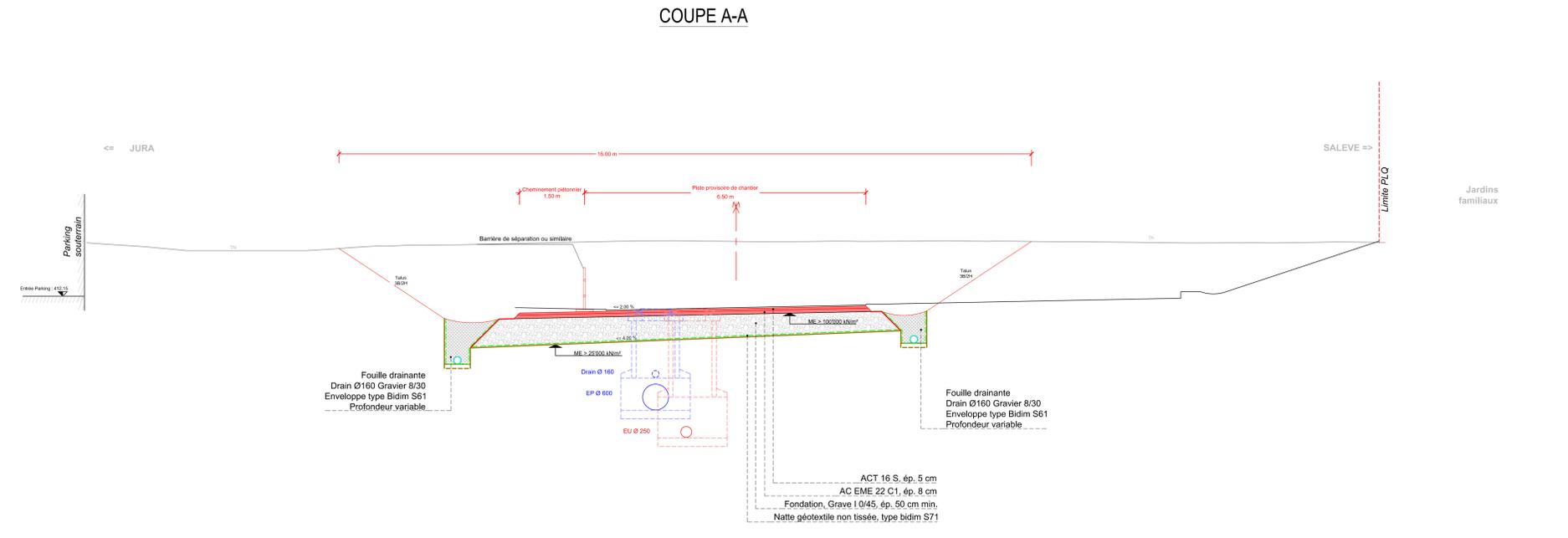
Départ des antennes vers le bâtiment M :
- Niveau RDC : 419.50 m
- Raccordement EP : -4.0 m /RDC
- Raccordement EU : -4.5m /RDC
- Pente collecteur : 2.0 %

Départ des antennes vers le bâtiment F :
- Niveau RDC (I et E) : 423.00 m
- Raccordement EP : -4.0 m /RDC
- Raccordement EU : -4.5m /RDC
- Pente collecteur : 2.0 %

Ind	Des	Dates	Modifications	Visa	AFFAIRE N°
CK		10.08.2016			6673.3
A					
B					
C					
D					
E					
F					

ECHELLE(S)
1/50

DOCUMENTS DE REFERENCE				
N°	Source	Titre	Fichier	Etat au
1				
2				
3				
4				
5				
6				



"PLQ Les Sciers"
Chemin de l'Essartage
Aménagement

PROFILS CONSTRUCTIFS
Aménagements définitifs
Phase 2 (2020)

SOUSSION

sd ingénierie Genève SA
Avenue des Grandes-Communes, 09
CH-1213 Petit-Lancy
Tél: 022 / 338.30.00 - Fax: 022 / 345.65.22
sdg@sdingenierie.com

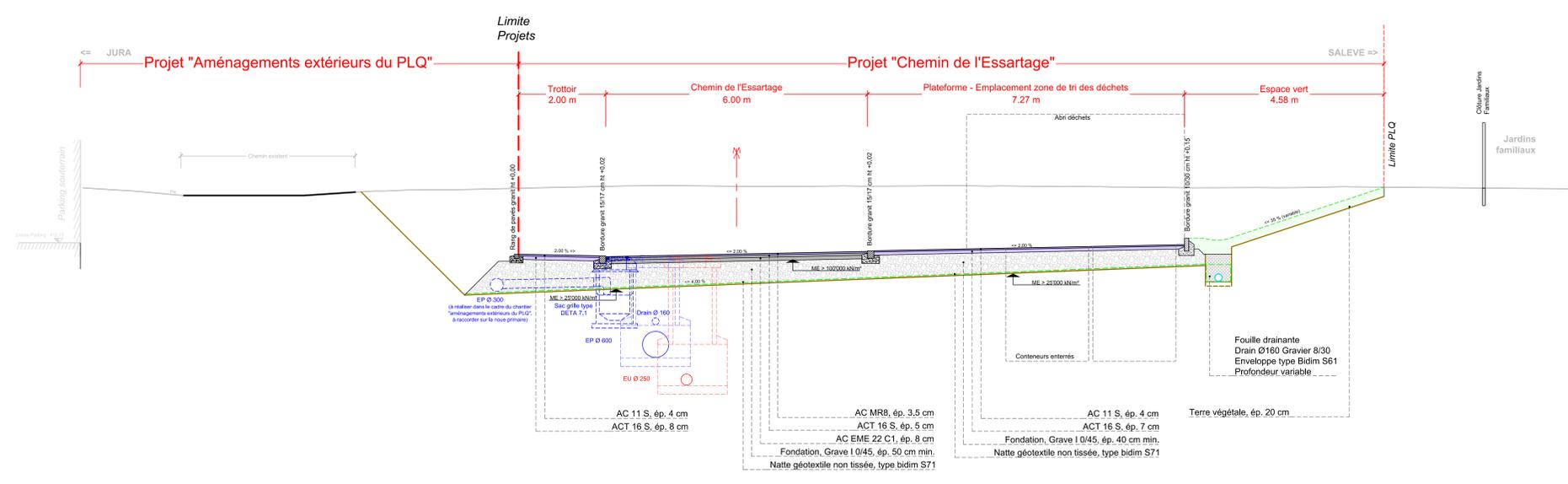
PLAN N°
4-301

Ind	Des	Dates	Modifications	Visa	AFFAIRE N°
A	CK	10.08.2016			6673.3
B					
C					
D					
E					
F					

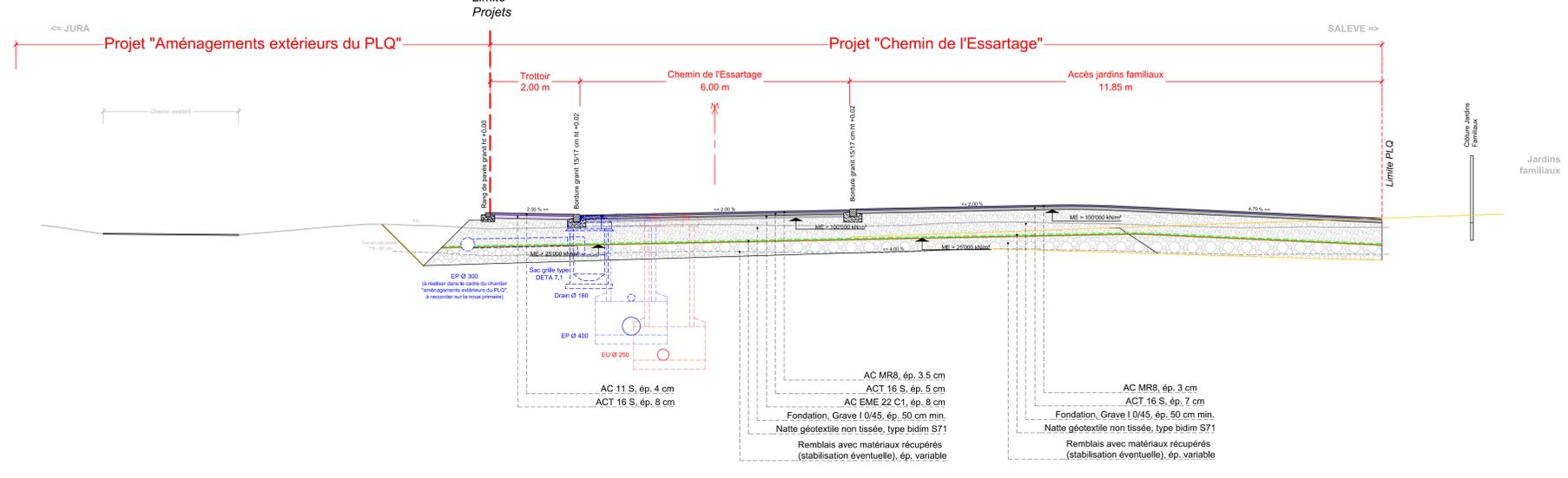
ECHELLE(S)
1/50

DOCUMENTS DE REFERENCE		Fichier	Etat au
N°	Source		
1			
2			
3			
4			
5			
6			

COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

